RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Travaux de création de réseaux EU et renouvellement de réseaux AEP sur la commune de Autheuil-Authouillet – Partie Autheuil

---

Date et heure limites de réception des offres :
Vendredi 29 janvier 2027 à 12:00

Communauté d'agglomération Seine-Eure
1 Place Thorel
CS10514
27405 LOUVIERS CEDEX
Tél : 0276460330

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	Travaux de création de réseaux EU et renouvellement de réseaux AEP sur la commune de Autheuil-Authouillet – Partie Autheuil
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Marché public
	Délai de validité des offres	5 mois
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Avec
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	11 mois
	Visite sur site	Visite facultative

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 4
1.1 - Objet 4
1.2 - Mode de passation 4
1.3 - Type et forme de contrat 4
1.4 - Décomposition de la consultation 4
1.5 - Nomenclature 4
1.6 - Réalisation de prestations similaires 4
2 - Conditions de la consultation 4
2.1 - Délai de validité des offres 4
2.2 - Forme juridique du groupement 4
2.3 - Variantes 5
2.4 - Développement durable 5
2.5 - Insertion par l'activité économique 5
3 - Les intervenants 5
3.1 - Maîtrise d'œuvre 5
3.2 - Contrôle technique 5
3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs 5
4 - Conditions relatives au contrat 6
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 6
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 6
5 - Contenu du dossier de consultation 6
6 - Présentation des candidatures et des offres 7
6.1 - Documents à produire 7
6.2 - Visites sur site 8
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 8
7.1 - Transmission électronique 8
7.2 - Transmission sous support papier 10
8 - Examen des candidatures et des offres 10
8.1 - Sélection des candidatures 10
8.2 - Attribution des marchés 10
8.3 - Suite à donner à la consultation 11
9 - Renseignements complémentaires 11
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 11
9.2 - Procédures de recours 12
10 - Clauses complémentaires 12

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
Travaux de création de réseaux EU et renouvellement de réseaux AEP sur la commune de Autheuil-Authouillet – Partie Autheuil

Lieu(x) d'exécution :
Commune de Autheuil-Authouillet – Partie Autheuil
27490 Autheuil-Authouillet

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Le pouvoir adjudicateur a décidé de ne pas lancer la consultation en lots séparés pour les motifs suivants : Les travaux sont essentiellement situés sur deux routes départementales à très fortes circulations. La gestion de la circulation ne devra être assurée que par une entreprise ou un seul groupement d'entreprises.
De plus, la nature de l'ensemble des travaux reste identique.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45232410-9	Travaux d'assainissement
45232411-6	Travaux de construction de canalisations d'eaux usées
45232150-8	Travaux relatifs aux conduites d'alimentation en eau

La nomenclature interne se décompose de la façon suivante :

Nomenclature	Libellé
UA004	Eau et assainissement

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 5 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

2.5 - Insertion par l'activité économique

Dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, le pouvoir adjudicateur a décidé de faire application des dispositions de l'article L. 2112-2 du Code de la commande publique en incluant dans le CCAP une clause obligatoire d'insertion sociale et de promotion de l'emploi permettant l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales et/ou professionnelles particulières.

Le dispositif consiste à la réalisation au minimum d'une action d'insertion pendant la durée du marché. Le dispositif consiste également à réserver, dans le cadre de l'exécution des prestations, une partie du temps de travail (au minimum un équivalent temps plein (ETP)) nécessaire à leur réalisation au bénéfice des publics prioritaires mentionnés dans le CCAP.
Pour toute information qui leur serait utile sur la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale (conseils sur les contrats, mise en relation avec les structures locales...), les candidats peuvent contacter le facilitateur des clauses sociales.

Le facilitateur est :
Fabienne LEWIN-COURS
1 place Thorel
27400 Louviers

Téléphone : 02 32 50 89 41
Courriel : Fabienne.Lewin-Cours@seine-eure.com

3 - Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

SOGETI INGENIERIE INFRA
387 RUE DES CHAMPS
76230 BOIS-GUILLAUME

Les missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage sont les suivantes : Maîtrise d'œuvre (AVP, PRO, ACT, VISA-EXE, DET, AOR) selon 3 tranches de travaux fonctionnelles.

3.2 - Contrôle technique

Aucun contrôle technique n'est prévu pour cette opération.

3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par :

CAP JB
19 ROUTE DU BOSC AUBIN
76440 LA-FERTE-SAINT-SAMSON

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Fonds propres et subvention de l'agence de l'eau (AESN).

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :
- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement et ses annexes :
    - l'annexe Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)
    - l'annexe Contenu de la notification ;
    - l'annexe Fiche de registre de traitement du sous-traitant
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Le bordereau des prix unitaires (BPU)
- Le détail quantitatif estimatif (DQE)
- Le plan général de coordination (PGC)

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Conformément à l'article R.2132-2 du Code de la commande publique, l'acheteur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante : https://marchespublics.eure.fr.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme Eure Normandie Numérique (https://marchespublics.eure.fr/entreprise). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (questions/réponses, dépôt de candidatures et offres, demandes de complément, négociation, le cas échéant...). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, reports de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable, cette adresse renseignée sera celle de tous les échanges avec le candidat dans le cadre de la notification à l'attributaire du marché et pendant toute l'exécution du marché. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, en cas de non identification de la personne lors du téléchargement ou en cas de suppression de ladite adresse. Il est recommandé à tout candidat de consulter régulièrement la plateforme afin de s'assurer qu'il bénéficie bien de dernières modifications éventuelles.

Un service de dépôt d'attestations sur la plateforme https://portal.aprovall.com/app permet au candidat de déposer en ligne différents documents (son KBIS, son attestation d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale, son attestation semestrielle sociale, son attestation de congés payés) dans un espace sécurisé. De plus, dans une démarche de simplification, certaines

attestations issues des organismes émetteurs pourraient déjà être déposées sur la plateforme. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés	Signature
Qualification FNTP 5143 : Construction de réseaux d'eaux usées à écoulement à surface libre à une profondeur ≤3.5m et en présence de nappe	Non
Qualification FNTP 5193 : Construction d'une canalisation de refoulement d'eau usées de DN ≤100 mm	Non
Qualification FNTP 5422 : Construction d'une station de pompage des eaux usées d'un débit <250m3/h,	Non
Qualification FNTP 7311 : Construction de réseaux par fonçage horizontal	Non
Qualification FNTP 5118 : Construction de réseaux de canalisations d'eaux à écoulement sous pression sur réseaux d'eau potable de DN≤300 mm et de pression d'essai < 25 bars	Non
Habilitation AIPR	Non
Habilitation CACES	Non
Habilitations CATEC	Non
Habilitation Amiante SS4	Non

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence (ou certificats de capacités en remplacement des qualifications FNTP). Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, **les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr,** soit le Document Unique de Marché Européen (DUME)

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
Le bordereau des prix unitaires (BPU) (dans un format exploitable, de type Excel)	Non
Le détail quantitatif estimatif (DQE) (dans un format exploitable, de type Excel)	Non
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat (notamment les éléments permettant d'apprécier les différents critères et sous-critères)	Non
Le planning prévisionnel	Non
L'annexe Fiche de registre de traitement du sous-traitant doit être complétée.	Non
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est préconisée. Les conditions de visites sont les suivantes :
Le candidat est réputé avoir pris connaissance parfaite des lieux et de toutes les conditions pouvant en quelque manière que ce soit avoir une influence sur l'exécution et les délais, ainsi que sur la qualité et les prix des prestations à réaliser. Le candidat ne pourra donc arguer d'ignorances quelconques à ce sujet pour prétendre à des suppléments de prix, ou à des prolongations de délais. **Aussi, la visite des sites est conseillée et laissée à l'initiative des candidats, sans que celle-ci ne soit ici rendue obligatoire. L'accès au site est libre.**

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://marchespublics.eure.fr.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

En revanche, la transmission des documents sur un support physique électronique (CD-Rom, clé usb, ...) n'est pas autorisée.

Un guide d'utilisation de la plateforme de dématérialisation des marchés publics est téléchargeable sur la plateforme (rubrique « Aide » sous-rubrique « guide d'utilisation »). Ce guide à destination des opérateurs économiques décrit précisément les différentes fonctionnalités de la plateforme. Les soumissionnaires sont invités à se servir de ce guide pour utiliser la plateforme de dématérialisation des marchés publics. De plus, un test de configuration est disponible à la rubrique « se préparer à répondre » sous-rubrique « tester la configuration de mon poste » En cas de non-respect des dits prérequis par le soumissionnaire aucune garantie de fonctionnement nominal de la plateforme ne pourra être apportée.

Le pli doit contenir les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
Communauté d'agglomération Seine-Eure

1 Place Thorel
CS10514
27405 LOUVIERS CEDEX

du lundi au jeudi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

La copie de sauvegarde peut également être transmise par voie dématérialisée (en utilisant un service respectant les exigences de l'annexe 8 du Code de la commande publique), à l'adresse suivante : marchespublics@seine-eure.com

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par le pouvoir adjudicateur.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	**45.0 %**
2-Valeur technique	**50.0 %**
2.1-Moyens humains affectés aux prestations (CV, organigramme…)	*10.0 %*
2.2-Pertinence du planning présenté (dont cadence et phasage) en lien avec l'opération et en cohérence avec les moyens humains déployés et présentés	*25.0 %*
2.3-Pertinence de la méthodologie (de la phase préparation à la réception incluant les moyens matériels et techniques de chaque étape)	*35.0 %*
2.4-Prise en compte des contraintes spécifiques au chantier	*10.0 %*
2.5-Mode opératoire lié à la gestion de la circulation (astreintes…)	*10.0 %*
2.6-Caractéristiques des fournitures matériaux et produits (contenu des fiches techniques)	*10.0 %*
3-Moyens mis en œuvre pour limiter l'impact environnemental dans le cadre de l'exécution des prestations	**5.0 %**
3.1-Modalités (organisation et mesures mises en place) de gestion des déchets de chantier	*60.0 %*
3.2-Autres mesures limitant l'impact environnemental	*40.0 %*

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur /100.
Les critères sont notés sur 100.
Les sous-critères sont notés sur 100.

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :

Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) * Base de notation

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).
Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.
Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

Les méthodes utilisées pour la notation des autres critères sont les suivantes :
Les sous-critères seront notés sur l'échelle de notation comprenant les échelons suivants, avec la possibilité d'attribuer des notes intermédiaires :
100 : très satisfaisant ;
80 : satisfaisant ;
60 : assez satisfaisant ;
40 : peu satisfaisant ;
20 : très peu satisfaisant ;
0 : absence d'élément utile permettant de juger le critère ou sous-critère.

Rappel : le mémoire technique ou la note méthodologique devra contenir l'ensemble des éléments jugés pour l'analyse des offres (le candidat ne pourra apporter aucune réclamation si certains éléments contenus ailleurs que dans le mémoire technique ou la note méthodologique ne sont pas pris en compte pour l'analyse).

Le mémoire technique ou la note méthodologique devra être personnalisé au présent marché. L'absence de clarté dans la présentation du mémoire ou de la note méthodologique est susceptible de pénaliser le candidat lors de l'appréciation des sous-critères.

L'absence d'éléments demandés dans les pièces candidatures et / ou offres rend la candidature et / ou l'offre irrégulière, avec possibilité de régularisation dans les conditions de l'article R.2152-2 du Code de la commande publique.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition, de report, etc ...) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer son prix ou à justifier l'erreur matérielle et à rectifier la pièce financière erronée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Afin de simplifier et sécuriser la remise de ces documents, l'attributaire déposera ses attestations, sur la plateforme en ligne sécurisée, mise à disposition gratuitement, à l'adresse suivante : https://portal.aprovall.com/app

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://marchespublics.eure.fr

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Rouen
53 avenue Gustave Flaubert
76000 ROUEN

Tél : 02 35 58 35 00
Télécopie : 02 35 58 35 03
Courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de justice administrative (CJA) et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du CJA, et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal Administratif de Rouen
53 avenue Gustave Flaubert
76000 ROUEN

Tél : 02 35 58 35 00
Télécopie : 02 35 58 35 03
Courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr

10 - Clauses complémentaires

Clauses complémentaires au RC relatives au Règlement de Protection des Données Personnelles (RGPD) Le présent marché fait l'objet de sous-traitance de données à caractère personnel et est soumis au Règlement de Protection des Données Personnelles (RGPD). La commune a décidé d'accompagner les entreprises dans leur mise en conformité au RGPD. Les candidats sont invités à prendre connaissance du Guide « Accompagnement des entreprises quant à leur conformité au règlement de protection des données personnelles ». Les candidats trouveront la description du traitement faisant l'objet de la sous-traitance de données à caractère personnel à 'article "Description du traitement des données" du CCAP. Les candidats doivent compléter l'annexe à l'acte d'engagement relative à la Fiche de registre de traitement du sous-traitant (co-traitants et sous-traitants inclus s'ils vont traiter des données à caractère personnel). Conformément à l'article 28 du RGPD, cette annexe permettra au DPO de vérifier que les entreprises présentent des garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le traitement réponde aux exigences du RGPD.